



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine



SOMMAIRE

1 Contexte général

- 1-1 Environnement macroéconomique
- 1-2 Finances locales en 2024
- 1-3 Groupements à fiscalité propre

2 Contexte budgétaire de la CCPG

- 2-1 Structure de la dette propre au 31/12/2024
- 2-2 Structure de la dette garantie au 31/12/2024
- 2-3 Evolution prévisionnelle des principales dépenses de fonctionnement
- 2-4 Evolution prévisionnelle des principales recettes de fonctionnement
- 2-5 La fiscalité locale
- 2-6 Plan Pluriannuel d'Investissement 2025 et son financement
- 2-7 Analyse financière prospective

3 Les budgets annexes

- 3-1 Activité Eco TVA
- 3-2 Budgets zones et Photovoltaïque

4 Ressources Humaines

- 4-1 Politique en matière de ressources humaines : structure des effectifs, temps de travail, analyse de la masse salariale, formation
 - 4-1-1 *Les effectifs - temps de travail*
 - 4-1-2 *Analyse de la masse salariale*
 - 4-1-3 *La formation*

Introduction

Conformément aux articles L.2312-1, L.2313-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3 500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- d'échanger sur l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme :

- des données sur le contexte budgétaire ;
- l'environnement économique local et national ;
- le contexte financier ;
- les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et leur impact sur la collectivité ;
- la situation financière de la collectivité ;
- les perspectives pour l'année à venir.

1. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2025

1.1 – Environnement macroéconomique 2024

L'économie française enregistre une croissance d'environ 1 % en moyenne annuelle (projection 1^{ère} moitié 2024). Le pouvoir d'achat ayant crû significativement, le taux d'épargne est donc en hausse. Un point positif est que le taux de chômage reste bas, au regard de l'historique des trente dernières années.

L'inflation a toutefois nettement diminué en zone euro depuis 2023, revenant progressivement vers 2 %, la BCE (Banque Centrale Européenne) anticipe une inflation en moyenne à 2,1 % en 2025.

En raison d'exportations plus dynamiques, la croissance du PIB pourrait légèrement dépasser 1 %.

Évolution en %	2023	2024	2025
Croissance du PIB réel	1,1	1,1	1,2
Taux de variation des prix à la consommation (IPCH)	5,7	2,5	1,5
Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)	7,5	7,6	7,3

Source : Banque de France, 17 septembre 2024.

Les notes de conjoncture de fin d'année traduisent un ralentissement de l'activité après l'embellie liée notamment aux jeux olympiques et paralympiques. L'instabilité politique laisse présager une situation morose pour la fin de l'année qui pourrait se poursuivre sur le 1^{er} semestre 2025.

L'évolution du PIB pour l'année 2024 serait établie à 1,1% (avec une stabilité pour le dernier trimestre 2024). L'acquis de croissance à mi-année pour 2025 serait modeste à 0,5 % lié, outre le contexte politique français, à un risque géopolitique et commercial via une augmentation des prix de l'énergie ou une détérioration du commerce mondial si les Etats-Unis s'engagent rapidement dans une politique de hausse des tarifs douaniers. En l'état actuel, la consommation des ménages constituerait le principal soutien à la croissance. Enfin, la Banque de France estime une croissance à 0,9 % pour 2025 selon ses dernières projections.

1.2 – Finances locales 2024

Retour sur l'année en 2023 pour les collectivités locales : le bloc communal voyait son autofinancement s'améliorer, les dépenses de fonctionnement ont progressé de 6,2 %, portées par la revalorisation de la masse salariale, le dynamisme des achats et les dépenses d'action sociale. En parallèle, les recettes ont bénéficié de la forte revalorisation des bases fiscales (+ 7,1 %). Les dépenses d'investissement ont poursuivi leur progression, financé par le recours à l'emprunt et la trésorerie.

L'année 2024 ressemblera vraisemblablement à 2023, mais de façon nettement plus homogène avec un autofinancement en baisse.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 2,3 %, cette croissance est surtout soutenue par celles des participations et des produits des services, tandis que les recettes fiscales et compensations fiscales ralentissent fortement (revalorisation des bases 3,9 % en 2024 contre 7,1% en 2023). Dans un second temps le produit de **TVA** perçu serait bien inférieur à ce qui était anticipé dans la loi de finances pour 2024 (+ 1,3 % contre + 4,5 % dans la PLF et 3,2 % dans le pacte de stabilité), conséquence du ralentissement de la dynamique des prix.

Retour sur les fractions de TVA

Les fractions de TVA attribuées aux collectivités locales en remplacement de la CVAE, du foncier bâti pour les Départements et de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les EPCI et la Ville de Paris représentaient en 2023 un montant de 47,05 milliards d'euros. D'impôt national le plus important, la TVA est donc aujourd'hui également l'impôt « local » prépondérant. Mais sa dépendance au contexte macro-économique, comme les modifications de comportement des consommateurs, rendent aléatoire la qualité des prévisions budgétaires et, par conséquent, la détermination précise des modalités d'équilibre des comptes locaux. Le tableau qui suit présente les évolutions successivement estimées telles qu'inscrites en lois de finances, et la réalité finalement constatée ; or, ces données successives se traduisent par des régularisations effectuées, soit en fin d'année, soit en début d'année suivante, perturbant ainsi la visibilité des recettes locales.

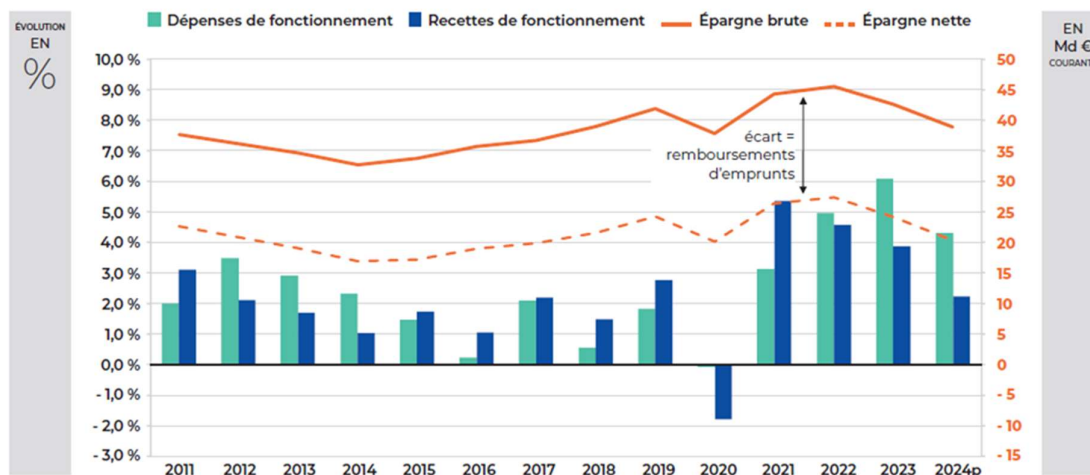
TVA nationale nette en MD €	2021	2022	2023	2024
Montant prévu au PLF de l'année n	-	192,108	215,034	219,676
Montant actualisé au PLF de l'année n+1	-	204,597	210,182	206,900* (estimation tirée du programme de stabilité)
Montant définitif connu en n+1	186,709	202,716	208,351	-

*Sur la base des derniers éléments connus, le montant pourrait être plutôt de 214,7 Md €

Seule la TVA versée aux régions depuis 2018 en substitution à la DGF enregistre des adaptations mensuelles, qui évitent les régularisations brutales mais n'améliorent pas nécessairement la visibilité budgétaire.

Les dépenses de fonctionnement s'inscriraient en hausse portées principalement par les charges à caractère général qui progresseraient de 4,4 % soit plus que l'inflation anticipée de l'année (+ 2,5 %). Les dépenses de personnel qui évolueraient de 4,8 % soit légèrement plus que 2023 (année pleine de la revalorisation du point d'indice et attribution de 5 points d'indice supplémentaire au 1^{er} janvier 2024). Les intérêts de la dette marqueraient de nouveau une nette progression, conséquence de la forte hausse des taux entamée en 2022 et de l'accélération de la dette depuis 2020.

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Les investissements toujours dynamiques à deux ans de la fin du mandat municipal, avec une progression de 7 % à la fois de leurs dépenses d'équipement, des subventions versées et des autres dépenses d'investissement.

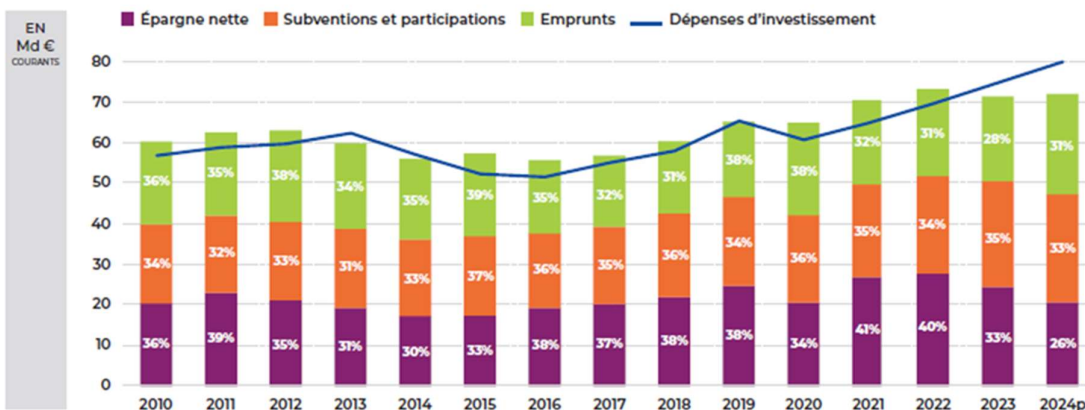
L'épargne brute se contractera de 8,7 %, conséquence des pertes cumulées sur les recettes de fonctionnement en raison de leur net ralentissement.

Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), principale recette d'investissement resterait dynamique en lien avec le haut niveau de dépenses d'équipement observé depuis 2022.

Les subventions de l'Etat, supposées en forte hausse en début d'année notamment grâce à la hausse des crédits du Fonds vert votée en Loi de finances 2024 seraient finalement modérées.

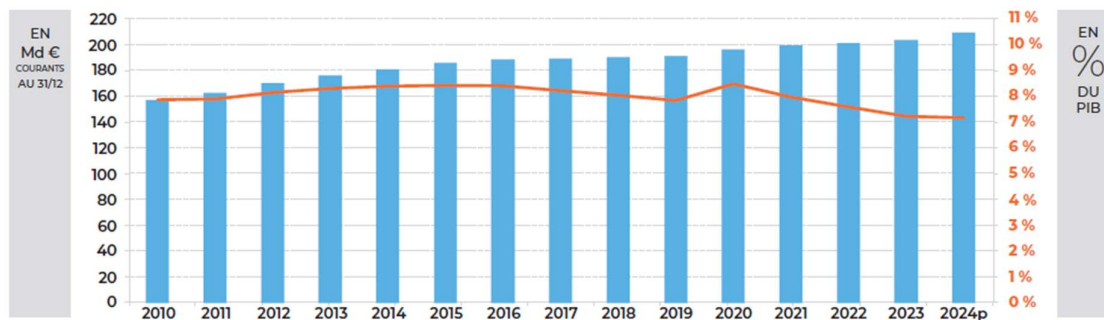
Les emprunts nouveaux viennent compléter le financement des investissements à hauteur de 30 %, il augmenterait pour le bloc communal de 10,8 %. L'encours de dette des collectivités locales progresserait de 2,8 % ; rapporté au PIB, son poids reste cependant limité à 7,2 %.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



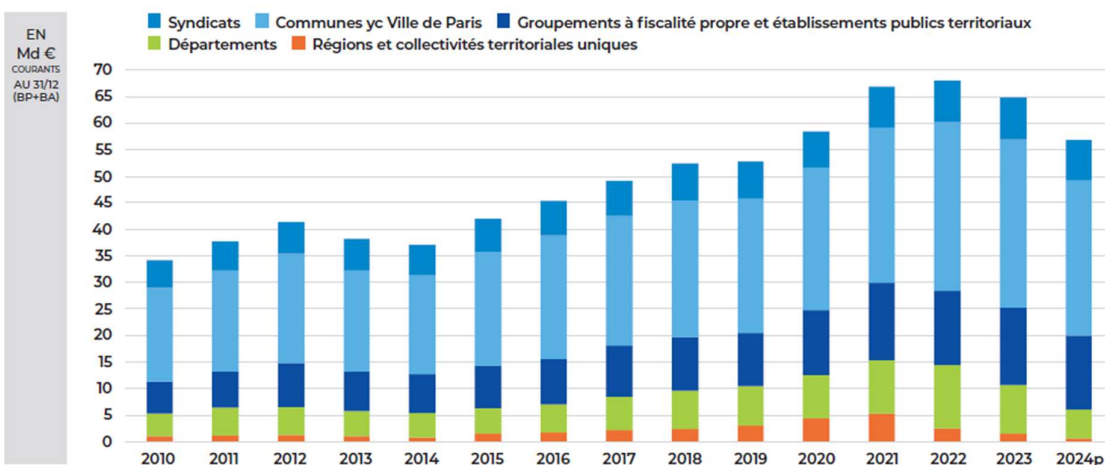
Source : Balances comptables DGFIP. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Évolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

1.3 – Groupements à fiscalité propre

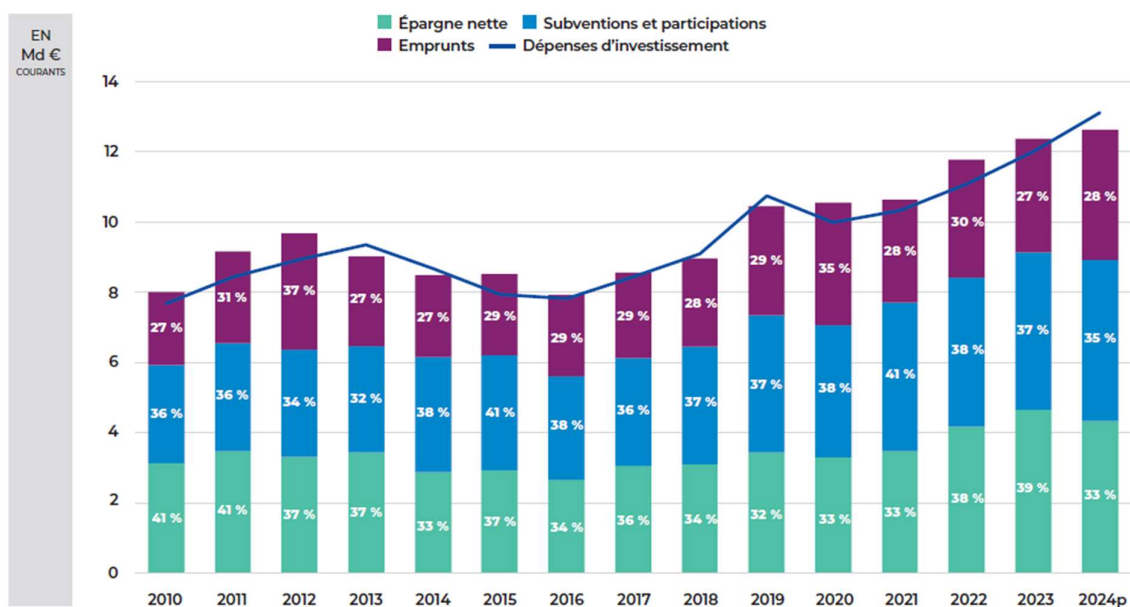
Au 1^{er} janvier 2023, la France compte 992 communautés de communes en sein desquelles réside près d'un tiers de la population française. De plus petite taille que les autres groupements à fiscalité propre, elles sont davantage composées de communes rurales et moins exposées aux charges de centralité que les territoires plus peuplés et urbanisés. Du fait de leurs compétences moins étendues, leurs dépenses de fonctionnement par habitant sont plus faibles que celles des autres groupements à fiscalité propre (382 € contre 515 €). Celles-ci sont plus souvent orientées vers les frais de personnels (41,2 %) que dans les autres groupements à fiscalité propre (39,5 %). A taille de population comparable, la situation financière des communautés de communes est plus favorable que celles des autres groupements à fiscalité propre. Leur taux d'épargne est supérieur, le délai de désendettement toujours limité à 3 ans et le taux d'endettement est contenu aux alentours de 40 % alors qu'il dépasse souvent 80 % pour les plus grandes tranches de taille des autres groupements à fiscalité propre. La situation financière des communautés de communes présente certaines disparités : cinq profils distinguent selon leurs dépenses de fonctionnement ou leur volume d'investissements, pouvant déboucher sur une situation financière plus ou moins tendue.

En 2023, la situation financière des collectivités locales est marquée par une hausse des recettes de fonctionnement (+ 3,3 %) plus faible que celle des dépenses de fonctionnement (+ 5,8 %). Cela induit un repli de l'épargne brute et de l'épargne nette alors que le taux d'endettement augmente et que le délai de désendettement est moins favorable, tout en restant inférieure à cinq ans.

En 2023, l'épargne brute des groupements à fiscalité propre est restée dynamique à la faveur de recettes fiscales en forte croissance et malgré des dépenses de fonctionnement élevées. En 2024, les dépenses de fonctionnement ralentiraient mais moins vite que les recettes. Ces dernières absorberaient les bases plus faibles et une croissance limitée du produit de TVA. L'épargne brute serait alors en repli (- 3,5 %) pour la première fois depuis 2016. Les investissements en revanche poursuivraient leur hausse avec une évolution de + 9,3 %. Pour les financer, une nouvelle augmentation de l'encours de dette serait nécessaire à hauteur de 0,9 milliard d'euros (après + 0,5 milliard d'euros) ainsi qu'un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de 0,5 milliard d'euros.

Financement des investissements intercommunaux

© La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP (budgets principaux), prévisions La Banque Postale. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

La loi de finances 2025 et la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 ont été adoptées le 3 février 2025 (Article 49.3 de la Constitution).

Les contraintes pesant sur le budget de l'État au titre de sa dette incitent à mettre en place une solidarité dans l'effort consenti pour réduire le déficit public. Les collectivités territoriales seraient sollicitées au titre d'un prélèvement sur leurs recettes pour certaines d'entre elles. Mais d'autres mécanismes sont mis en place.

En outre, les montants de fraction TVA dus en raison des réformes fiscales de ces dernières années seraient gelés. L'État profitant seul de la dynamique éventuelle. Il en serait de même de la DGF.

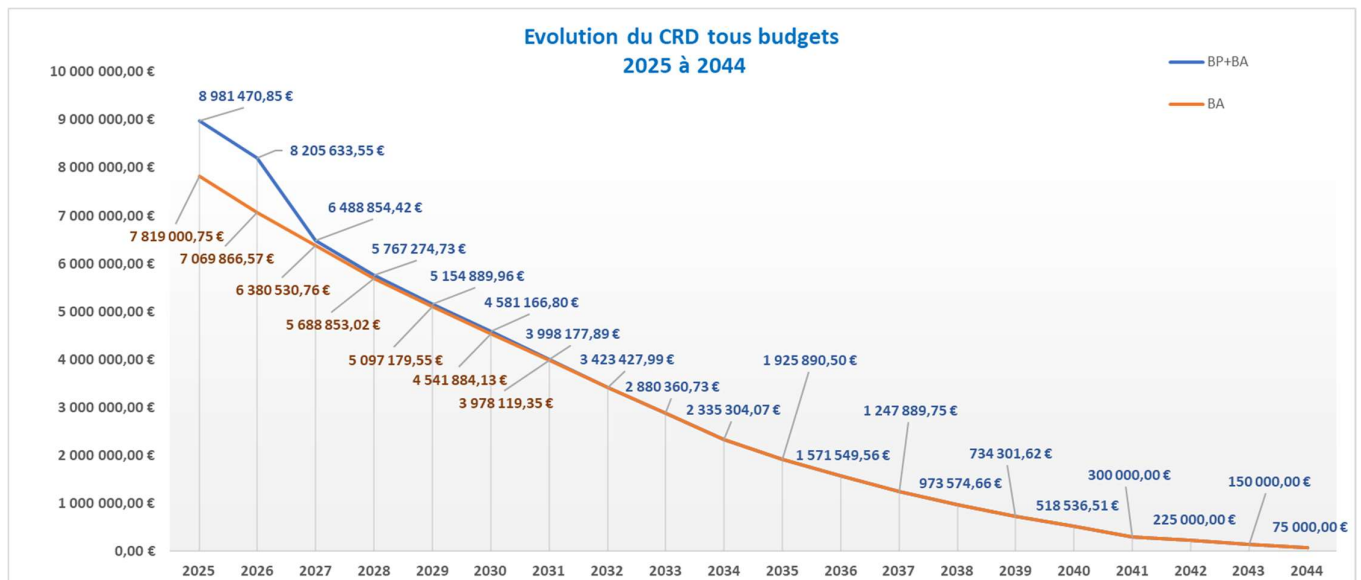
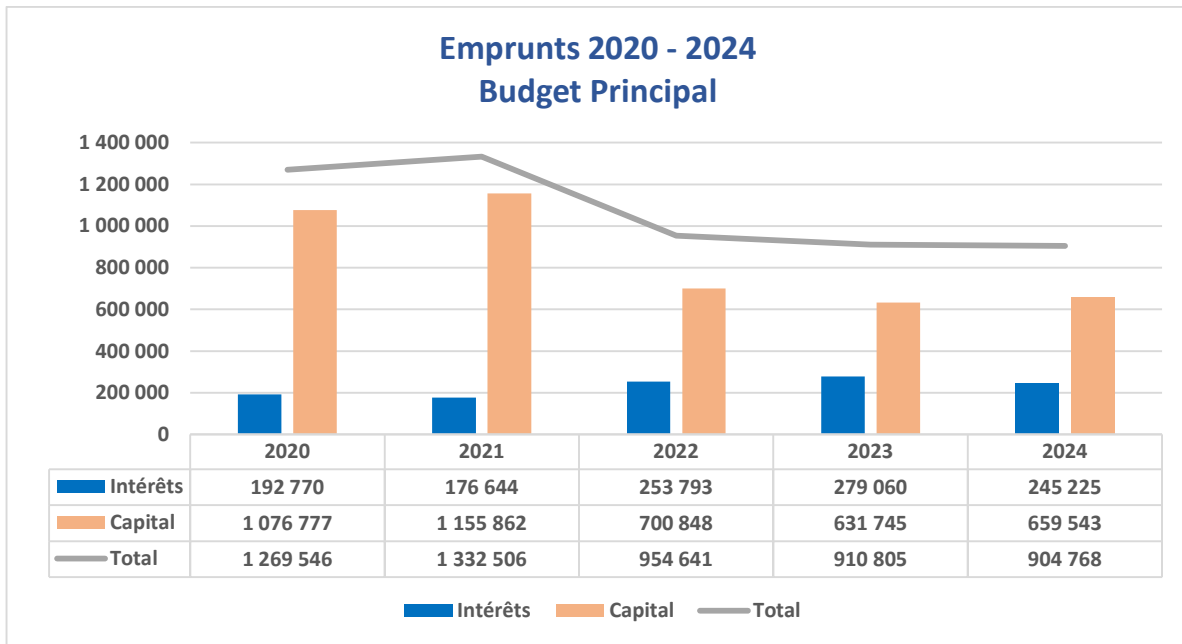
Le Fonds Vert quant à lui serait ramené à 1,15 milliard d'euros contre 2,5 en 2024.

Enfin, la loi de financement pour la Sécurité Sociale fixe une augmentation de la cotisation employeur CNRACL de 3 points par an pendant 4 ans.

2. Contexte budgétaire de la CCPG au 31 décembre 2024 : une situation stabilisée

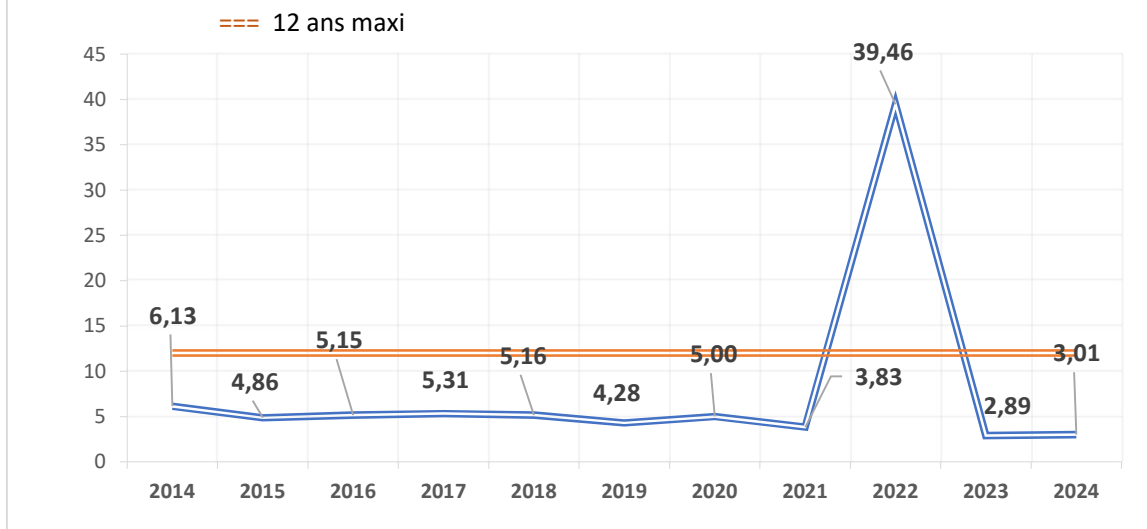
2.1 – Structure de la dette propre au 31/12/2024

Les communautés de communes présentent de meilleurs ratios d'endettement que les autres types de groupements de communes, que ce soit globalement ou par chaque tranche de taille. Le délai de désendettement, ratio de la dette sur l'épargne brute, est moins élevé pour les communautés de communes (2,5 ans) que pour les autres types de groupements de communes (4,5 ans). Les communautés de communes les plus grandes ont un délai de désendettement plus faible : 2 ans pour celles de plus de 50 000 habitants contre 2,8 ans pour celles de moins de 15 000 habitants. De même, le taux d'endettement, ratio de la dette sur les recettes de fonctionnement, est plus de deux fois moindre pour les communautés de communes (44 %) que pour les autres types de groupements (91,5 %). Le taux d'endettement est limité pour toutes les tranches de taille de communauté de communes alors qu'il s'élève assez nettement pour les autres types de groupements à fiscalité propre avec leur taille. L'encours de la dette par habitant suit ce mouvement avec 203 €/h contre 592 €/h pour les autres types de groupements.



- 27 emprunts
 - Budget principal : 21
 - Activité Eco TVA : 3
 - Photovoltaïque : 2
 - ZAC de la Bressandière : 1
- 10 prêteurs
- Encours de la dette par habitant (Pop. DGF 2024) :
 - Budget Principal : 199 €/habitant
 - Budget Principal et Budgets annexes : 228,60 €/habitant
 - Strate 2023 : 203 €/habitant

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT 2014-2024



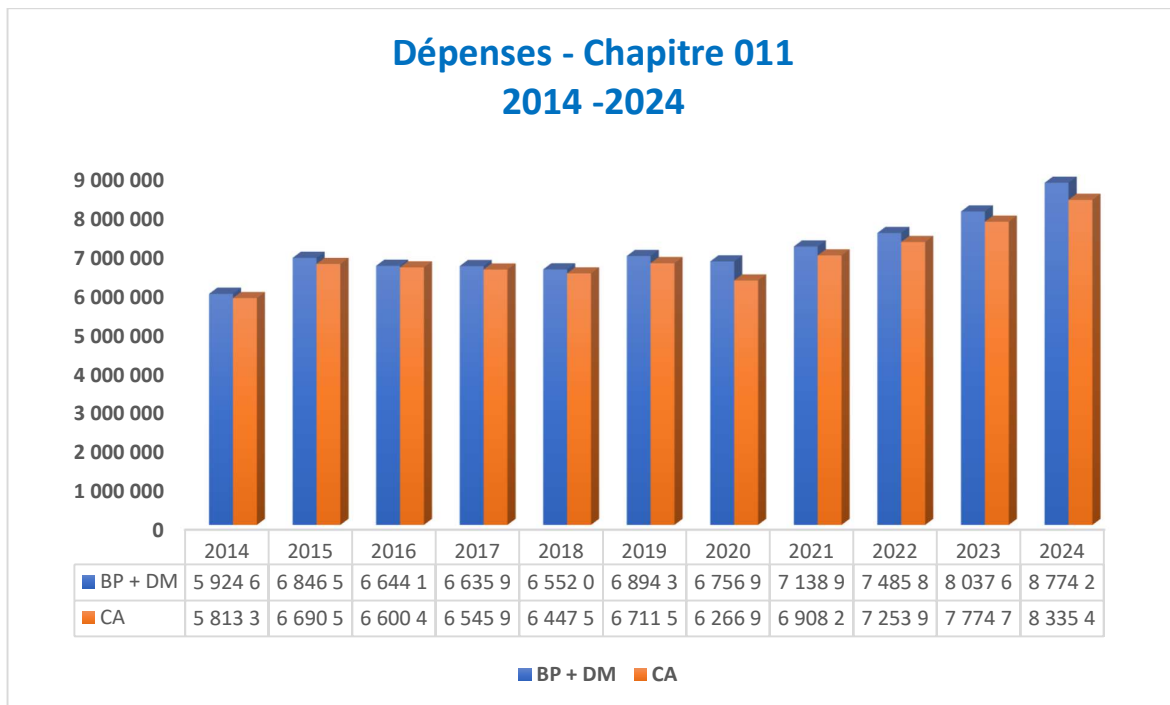
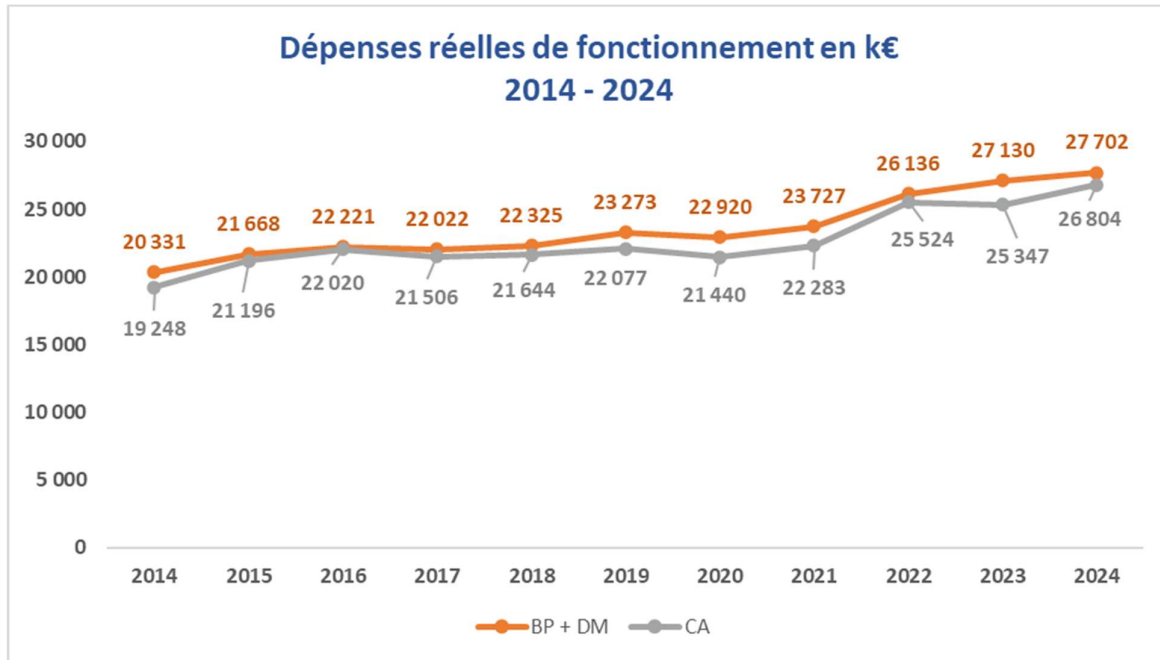
Une capacité de désendettement très en-deçà des ratios prudentiels.

2.2 - Structure de la dette garantie au 31/12/2024

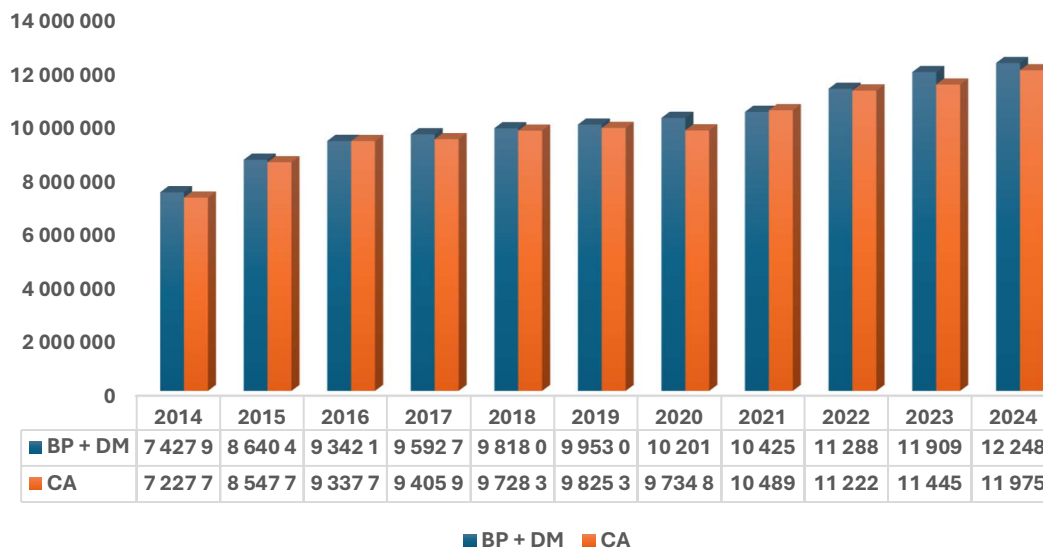
Référence	Référence contrepartie	Date de début	Date de fin	Pourcentage garanti	Montant initial garanti du contrat	CRD garanti	CRD total du contrat	Indexation	Contrepartie (nom officiel)	Montant garanti sur l'année
1362698 - P01 Pret locatif a usage social	1362698	01/01/2019	01/08/2039	100,00%	597 309,77 €	456 760,98 €	456 760,98 €	Livret A + 1,00%	Caisse des Dépôts et Consignations	38 476,43 €
Projet Unutri CE-APC 20 ans	486272G	25/09/2023	25/09/2045	1,38%	55 000,00 €	27 500,00 €	2 000 000,00 €	Phase de mobilisation	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	2 010,25 €
Projet Unutri CE-APC 8 ans	486285G	25/09/2023	25/09/2033	1,37%	58 437,00 €	0,00 €	0,00 €	Phase de mobilisation	Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-charentes	2 264,44 €
Projet Unutri CE-BPL 20 ans	B8523049	25/09/2023	25/09/2045	1,37%	54 960,00 €	54 960,00 €	4 000 000,00 €	Phase de mobilisation	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	2 667,08 €
Projet Unutri CE-BPL 8 ans	B8523050	25/09/2023	25/09/2033	1,37%	58 400,00 €	58 400,00 €	4 250 000,00 €	Phase de mobilisation	Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire	3 787,78 €
Projet Unutri SG 20 ans		25/09/2023	25/09/2045	1,37%	109 920,00 €	0,00 €	0,00 €	Phase de mobilisation	Société Générale	2 161,77 €
Projet Unutri SG 8ans		25/09/2023	25/09/2033	1,37%	116 790,00 €	0,00 €	0,00 €	Phase de mobilisation	Société Générale	4 843,87 €
					1 050 816,77	597 620,98	10 706 760,98			56 211,62

- 7 contrats
- 2 bénéficiaires
- 1 050 816,77 € - montant initial des contrats garantie
- 597 620,98 € - CRD au 1^{er} janvier 2025
- 56 212,62 € - annuités garanties pour 2025

2.3 – Evolution prévisionnelle des principales dépenses de fonctionnement



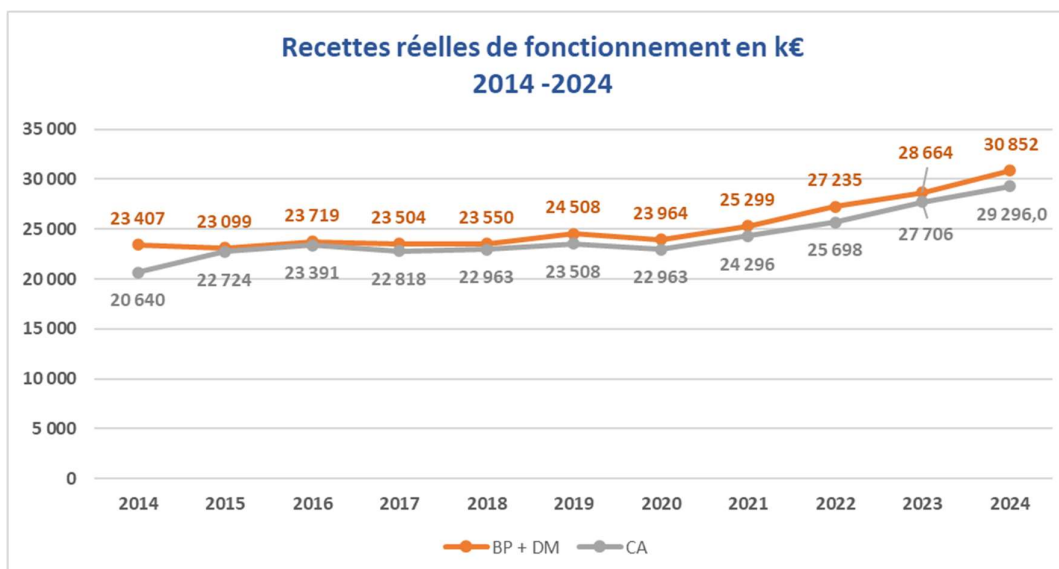
Dépenses - Chapitre 012 2014 - 2024



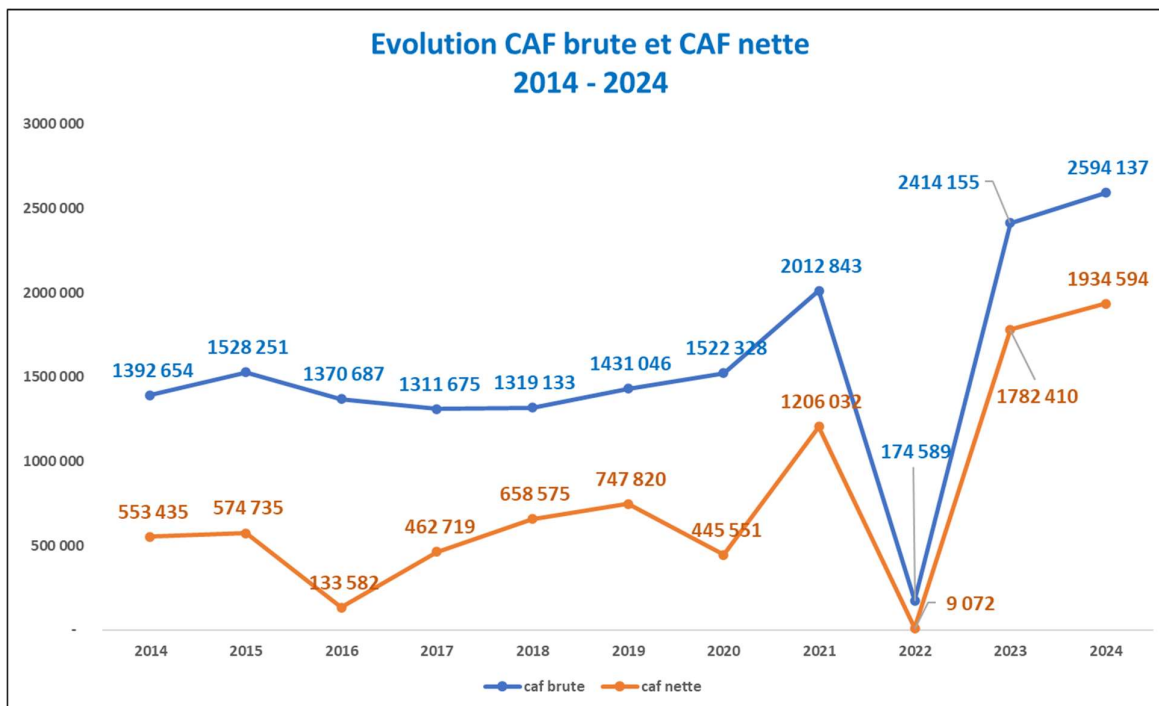
✓ Projections pour 2025 : 27 735 917 €

- 011 – Charges à caractères générales : 8 650 658 €
- 012 – Charges de personnel : 12 688 122 €
- 014 – Atténuation des produits : 2 380 200 €
- 65 – Autres charges : 3 559 737 €
- 66 – Charges financières : 327 200 €
- 67 – Charges exceptionnelles : 5 000 €
- 68 – Dotation aux amortissements : 125 000 €

2.4 – Evolution prévisionnelle des principales recettes de fonctionnement



- ✓ **Projections pour 2025 : 31 670 651 €**
 - 013 – Atténuation des charges : 240 000 €
 - 70 – Produits des services : 3 686 050 €
 - 73 – Impôts et taxes : 8 055 000 €
 - 731 – Fiscalité locale : 11 548 285 €
 - 74 – Dotations et subventions : 5 333 447 €
 - 75 – Produits des services : 502 400 €
 - 76 – Produits financiers : 750 €
 - 77 – Produits spécifiques : 3 000 €
 - 78 – Reprises sur provisions : 124 126 €



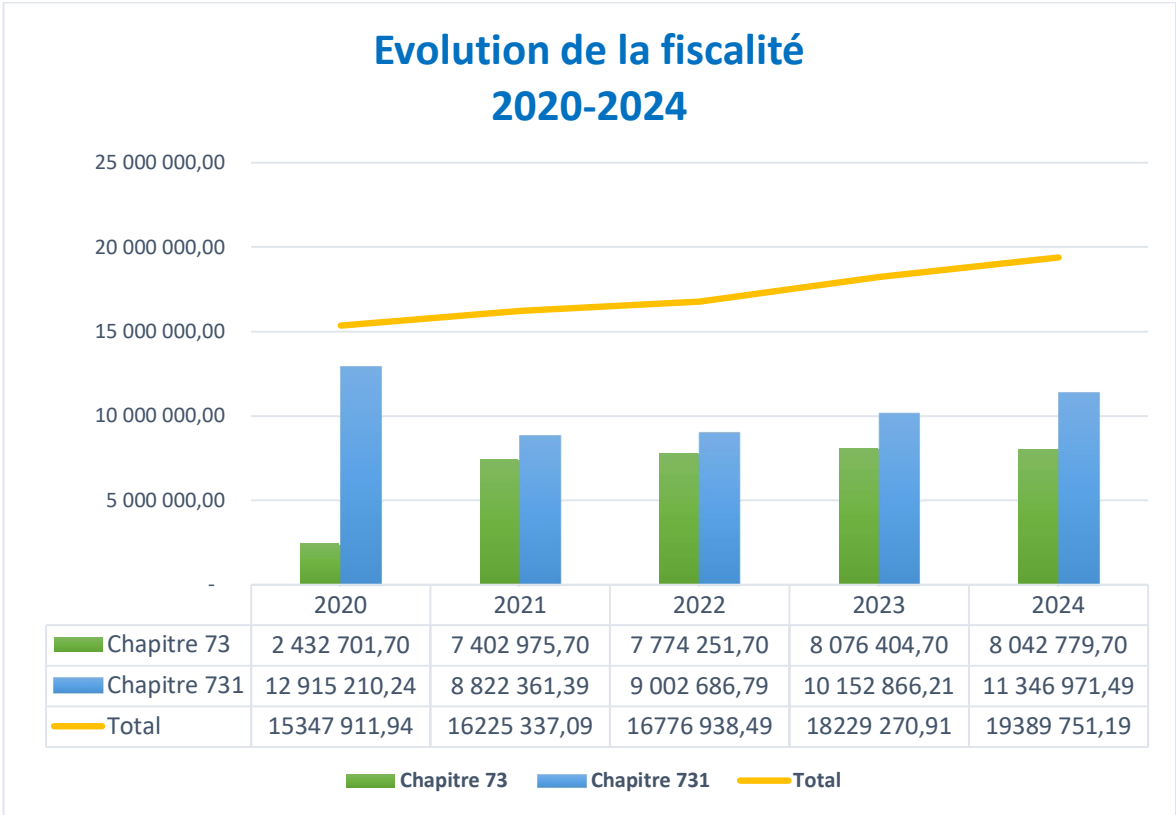
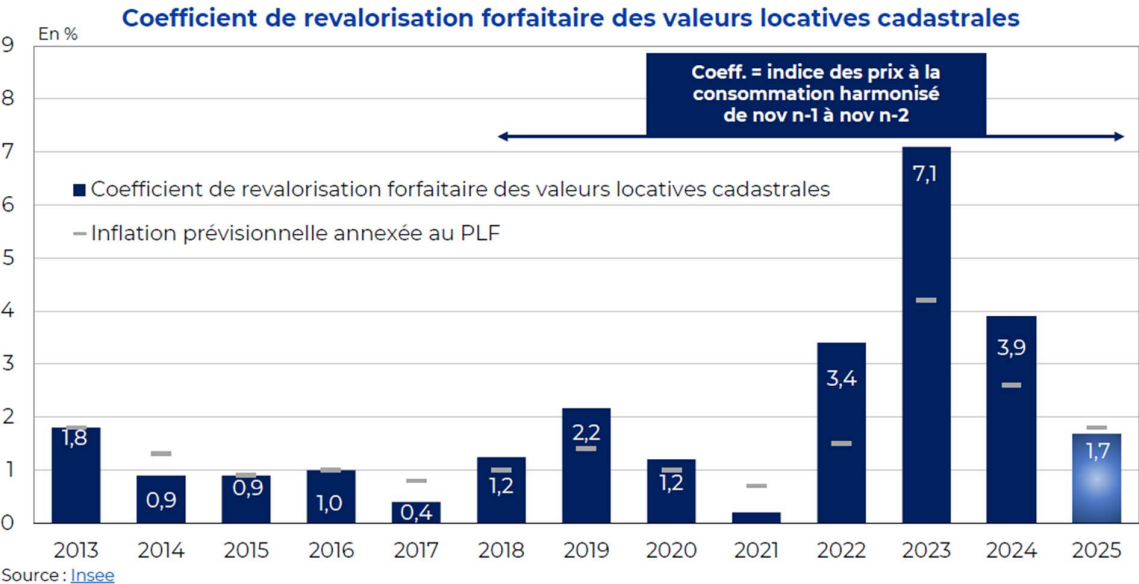
CAF brute au 31 décembre 2024 : 8,9 %, à son plus haut niveau depuis plusieurs années.

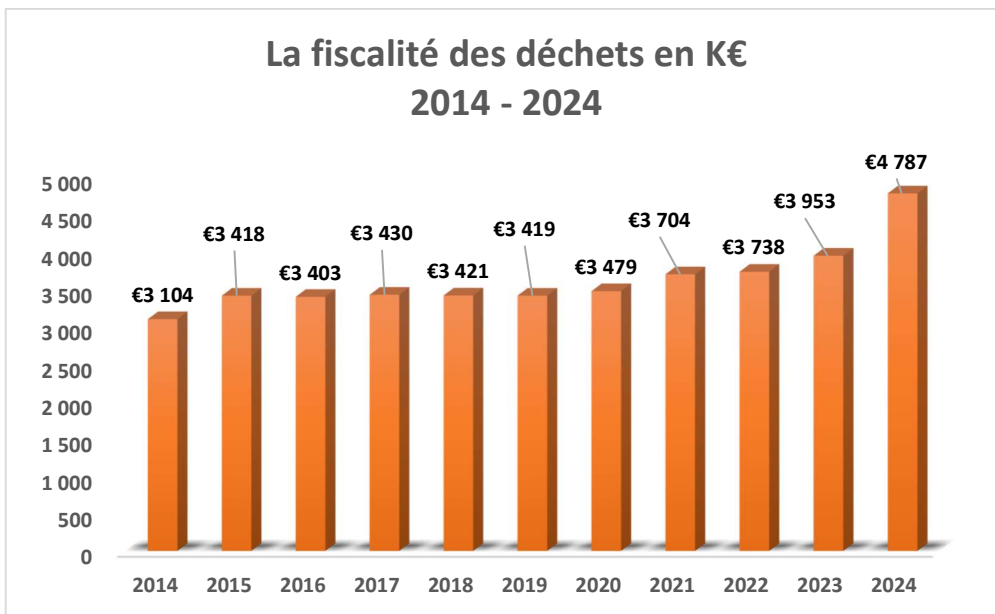
2.5 – La fiscalité locale

Les recettes fiscales des collectivités locales se composent pour 41 % d'impôts directs locaux et pour 59 % d'autres impôts et taxes locales. Ces recettes fiscales comportent des fractions de TVA qui viennent compenser les suppressions ou réaffectations de certaines taxes locales.

- Dans les **impôts directs**, on distingue traditionnellement, d'une part, les **taxes dites « ménages »** (même si une partie est versée au titre de locaux commerciaux ou industriels) : taxe d'habitation, essentiellement sur les résidences secondaires (THRS), taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), taxe sur le foncier bâti (FB), et non bâti (FNB) et, d'autre part, les **impôts dits « économiques »**, car versés par les entreprises : cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) et taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). La fiscalité directe englobe aussi la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** et le produit des taxes annexes mise en place en 2015 : la taxe de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à destination du bloc communal.
- Le produit des impôts « économiques » est quant à lui en forte baisse, suite à la suppression de la part de la cotisation sur la valeur ajoutée qui en représentait près de la moitié du montant en 2022.

Le produit de la CFE affiche une hausse marquée à 7,1 % entre 2022 et 2023. Cette baisse des recette issues des impôts économiques est contrebalancée par une nouvelle fraction de TVA allouée aux collectivités.

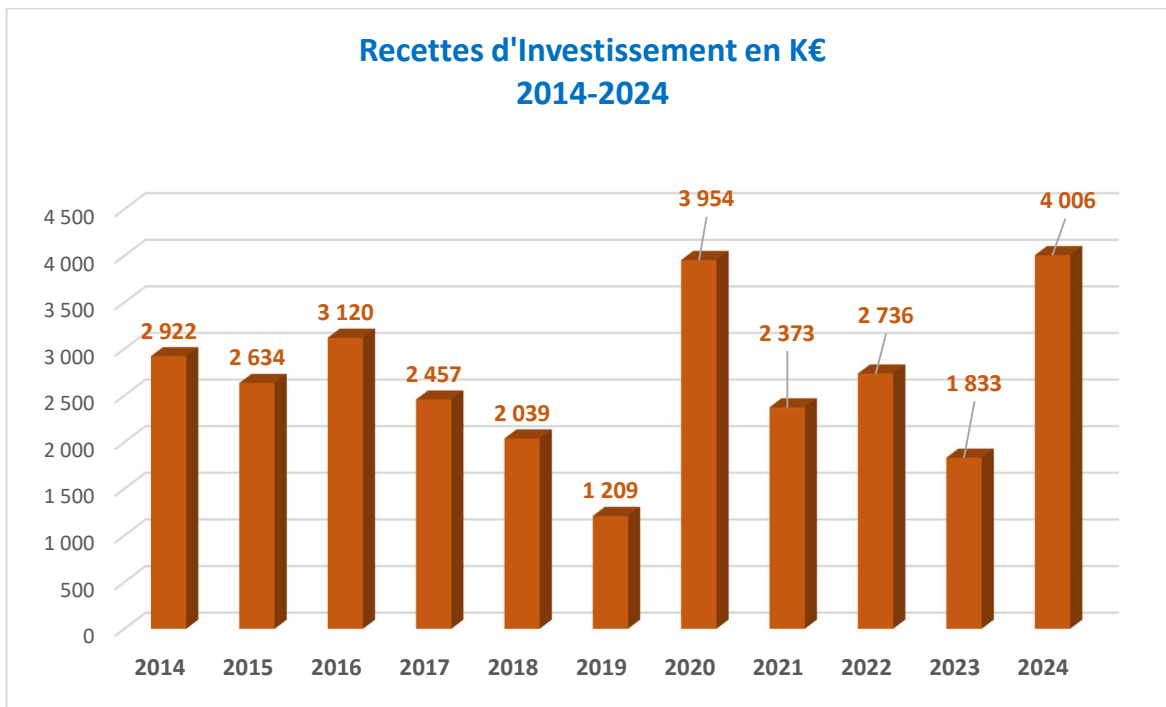




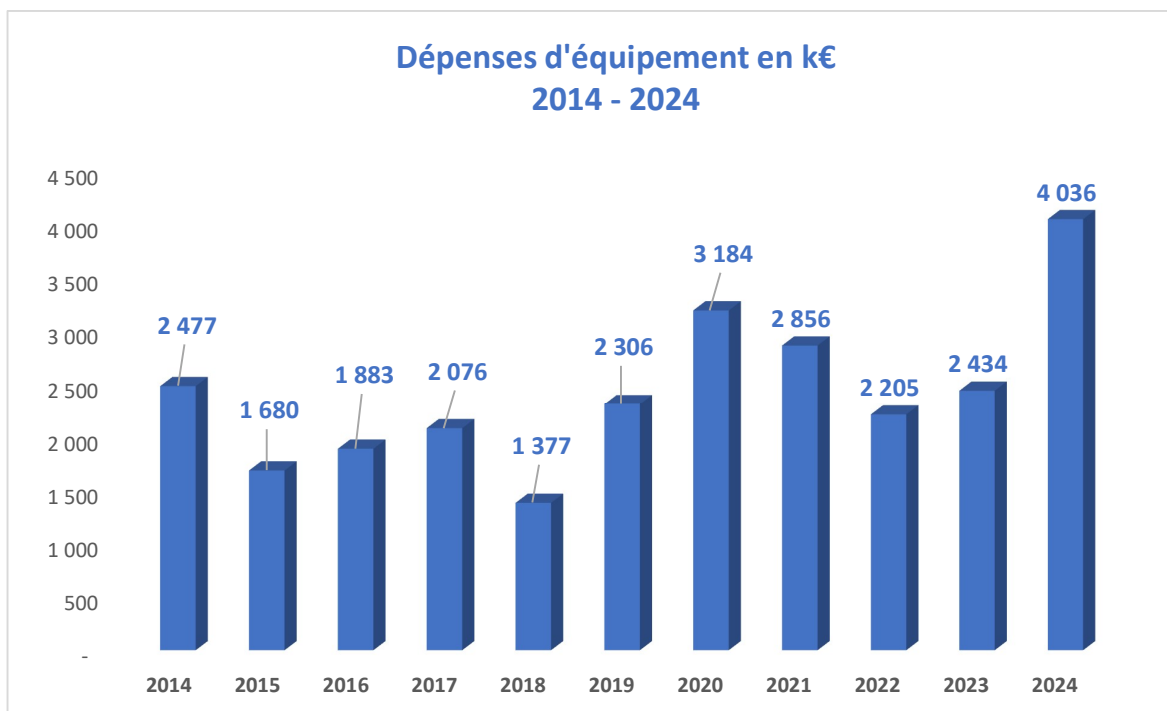
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SMC	%	17,37%	16,64%	14,12%	13,07%	11,97%	11,61%	11,96%	11,68%	11,60%	13,80%
Régie	%	9,13%	9,47%	9,71%	9,78%	9,89%	10,03%	10,74%	10,46%	10,38%	11,99%
TOTAL		3 104 €	3 417 €	3 430 €	3 421 €	3 419 €	3 479 €	3 731 €	3 738 €	3 953 €	4 787 €

TOTAL EN K€

2.6 – Evolution des recettes d'investissement



2.7 – Evolution des dépenses d'investissement



2.9 – Plan Pluriannuel d'investissement 2025 – 2030 et son financement

Le volume d'investissement pour 2025 est estimé à 8 468 670€, son plus haut niveau depuis 2014, correspondant à la fin du cycle d'investissement et de la concrétisation des projets de la mandature.

Un effort de clarification et de stabilisation à horizon 2030 a été réalisé, afin de définir une trajectoire pluriannuelle soutenable.

Le PPI devra encore évoluer à partir de 2026, enrichi par :

- L'élaboration d'un DIE (schéma directeur immobilier et énergétique) permettant d'améliorer la visibilité sur les investissements nécessaires
- La réflexion sur la carte scolaire et le maillage des services petite enfance/ enfance/jeunesse,
- La diagnostic financier/fonctionnel/ et techniques des 2 centres aquatiques.

		2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pôle rayonnement	Objet						
	PLUi	85 920,00					
	Participation RN 149	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Enveloppe aide éco						
	Matériel et mobilier	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Participation campus des métiers Niort	31 250,00					
	Equipement FLIP	10 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Matériel Tourisme/Patrimoine	3 850,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
	157 020,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	10 000,00	10 000,00	
Pôle jeunes et parcours éducatif	Matériel et mobilier écoles	-	-	-	-	-	-
	Travaux écoles - matériels mobilier - communs	643 463,32	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
	Matériel CLSH	114 139,88	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Travaux espaces enfances Ménigoute Thénézay	301 700,00	300 000,00				
	Travaux Maurice Caillon	4 266 250,00	728 033,00				
	Travaux - Espace enfance	10 000,00					
	Travaux campus Parthenay/Secondigny	231 350,00					
	Travaux ALSH St Martin du Fouilloux	287 347,36	520 000,00				
	Matériel et mobilier enfance	67 424,92					
	Travaux crèche "Les Lucioles"	53 658,35					
	Travaux/matériel/mobilier médiathèques	16 378,04	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
	Travaux Ludothèque/médiathèque	221 233,68	1 175 566,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
	Instrument école de musique	13 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Travaux enseignement artistique	54 126,53	1 100 000,00	2 100 000,00			
	Sports matériel et mobilier	49 151,55	20 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Sports travaux	343 711,10	218 763,00					
	6 672 934,73	5 096 362,00	3 154 000,00	1 054 000,00	1 054 000,00	1 054 000,00	
Pôle coopération territoriale	Matériel et mobilier bâtiments	276 970,40	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Véhicule/matériel roulant/Mobilier	82 170,43	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Travaux bâtiments	178 011,22	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
	Matériel intendance	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
	Matériel communication	28 440,98	29 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
	Matériel et mobilier informatique	321 407,83	238 030,00	105 548,45	122 920,00	115 054,40	133 398,45
	Cybersécurité	155 250,00	40 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Gestion et prévention des déchets	258 260,37	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00	110 000,00
	Travaux déchetterie	310 004,74	50 000,00				
	Divers matériels	20 200,00	30 000,00				
	1 638 715,97	805 030,00	546 548,45	563 920,00	556 054,40	574 398,45	
Pôle Solidarité	Aire Accueil Gens du Voyage - travaux		227 200,00	227 200,00			
		-	227 200,00	227 200,00	-	-	-
TOTAL PPI		8 468 670,70	6 163 592,00	3 962 748,45	1 652 920,00	1 620 054,40	1 638 398,45

Projets subventionnés

Projet impactant 2025	Estimation financière Mandature	Subventions attribuées	Subventions envisagées	Total Subventions	% subventionné	2025		
						Depenses	subventions attribuées	subvention envisagées
Pôle rayonnement								
PLUi	633 588,80	50 178,37		50 178,37	7,92%	85 920,00	-	
	633 588,80	50 178,37	-	50 178,37	7,92%	85 920,00		
Pôle Jeunesses et parcours éducatif								
Travaux écoles commun	6 514 885,35	370 319,00		370 319,00	5,68%	300 019,20	-	
Travaux école Gourgé	23 206,97	5 000,00		5 000,00	21,55%	3 862,91	-	
Travaux école primaire Thénezay	500 922,59	85 470,00	100 000,00	185 470,00	37,03%	24 616,00	-	
Travaux école de Viennay	1 478 599,86	435 256,00		435 256,00	29,44%	254 050,00	304 679,00	
Travaux matériel/mobilier Maurice Caillon	6 942 890,79	1 892 195,16	140 000,00	2 032 195,16	29,27%	4 366 250,00	188 500,00	30 000,00
Travaux Espace enfance Ménigoute	703 884,68	303 000,00	125 000,00	428 000,00	60,81%	301 700,00	151 000,00	37 500,00
Travaux campus Parthenay	1 925 982,50	819 735,40		819 735,40	42,56%	231 350,00	5 188,00	
Travaux ALSH St Martin du Fouilloux	907 347,36	362 000,00	130 000,00	492 000,00	54,22%	287 347,36	181 000,00	39 000,00
Matériel enfance commun	131 220,07	11 339,00	22 300,00	33 639,00	25,64%	67 424,92	-	2 300,00
Travaux Ludothèque Parthenay	1 991 857,70	250 000,00	750 000,00	1 000 000,00	50,20%	150 000,00	125 000,00	375 000,00
Travaux Médiathèque Parthenay	257 675,91	14 228,84		14 228,84	5,52%	60 000,00	-	
Travaux Mongazon	214 430,51	5 000,00		5 000,00	2,33%	24 126,53	-	
Complexe Léo Lagrange	507 287,15	66 410,00		66 410,00	13,09%	39 498,70	-	
Complexe sportif Secondigny	54 520,90	5 000,00		5 000,00	9,17%	20 234,00	-	
	22 154 712,34	4 624 953,40	1 267 300,00	5 892 253,40	26,60%	6 130 479,62	955 367,00	483 800,00
Pôle coopération territoriale								
Véhicules tous services	612 633,24		12 000,00	12 000,00	1,96%	56 000,00		12 000,00
Conformité électrique et gaz des bâtiments divers	297 335,66	34 437,60		34 437,60	11,58%	166 011,22		
Logiciels	390 180,85	40 374,26		40 374,26	10,35%	141 916,00		
Matériels informatiques et équipements divers	2 192 228,03	17 253,80		17 253,80	0,79%	179 491,83		
Cybersécurité	468 708,70	90 000,00	50 000,00	140 000,00	29,87%	155 250,00		50 000,00
	3 961 086,48	182 065,66	62 000,00	244 065,66	6,16%	698 669,05	-	62 000,00
	26 749 387,62	4 857 197,43	1 329 300,00	6 186 497,43	23,13%	6 915 068,67	955 367,00	545 800,00

2.10 – Analyse financière prospective

Budget principal	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029	BP 2030
Recettes de Fonctionnement	27 761 618,97 €	29 370 728,06 €	29 493 058,00 €	29 939 164,70 €	30 420 907,13 €	30 912 284,42 €	31 413 489,25 €	31 924 718,17 €
Dépenses de fonctionnement	25 347 464,02 €	26 746 624,33 €	27 753 291,79 €	28 629 107,64 €	28 974 348,20 €	29 323 200,48 €	29 516 312,71 €	29 710 292,79 €
Epargne Brute	2 414 154,95 €	2 624 103,73 €	1 739 766,21 €	1 310 057,06 €	1 446 558,93 €	1 589 083,93 €	1 897 176,54 €	2 214 425,38 €
Capital remboursé	631 745,08 €	659 542,63 €	780 000,00 €	802 800,02 €	833 109,35 €	772 219,61 €	743 172,43 €	759 270,37 €
Epargne nette	1 782 409,87 €	1 964 561,10 €	959 766,21 €	507 257,04 €	613 449,58 €	816 864,32 €	1 154 004,11 €	1 455 155,01 €
Dépenses d'Investissement	2 434 194,62 €	4 035 883,87 €	8 500 000,00 €	6 261 592,00 €	4 002 478,48 €	1 692 920,00 €	1 660 055,00 €	1 678 400,00 €
Recettes d'Investissement	1 832 785,48 €	4 740 955,31 €	4 090 354,12 €	5 080 203,55 €	2 360 166,57 €	1 227 706,60 €	1 122 315,42 €	1 025 324,74 €
Emprunt	1 181 000,73 €	2 669 632,54 €	3 449 879,67 €	674 131,41 €	1 028 862,33 €	351 650,92 €	616 264,53 €	802 079,74 €
Encours de la dette au 31/12/N	6 978 543,38 €	7 819 000,75 €	10 488 880,42 €	10 360 211,81 €	10 555 964,79 €	9 432 094,26 €	8 072 657,30 €	6 511 307,18 €
Capacité de désendettement	2,9	3,0	6,0	7,9	7,3	5,9	4,3	2,9
Taux d'épargne nette	6,4%	6,7%	3,3%	1,7%	2,0%	2,6%	3,7%	4,6%
Résultat de l'exercice	1 812 745,81 €	3 329 175,17 €	- 2 669 879,67 €	128 668,61 €	- 195 752,98 €	1 123 870,53 €	1 359 436,96 €	1 561 350,11 €
PPI								
Rayonnement	239 688,52 €	128 127,83 €	182 020,00 €	60 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Jeunesse et parcours éducatifs	1 924 466,02 €	3 389 840,29 €	6 649 264,03 €	5 199 362,00 €	3 218 729,48 €	1 119 000,00 €	1 094 000,00 €	1 094 000,00 €
Coopération territoriale	222 678,84 €	517 915,75 €	1 668 715,97 €	775 030,00 €	546 549,00 €	563 920,00 €	556 055,00 €	574 400,00 €
Solidarités	47 361,24 €	- €	- €	227 200,00 €	227 200,00 €	- €	- €	- €
Dépenses	2 434 194,62 €	4 035 883,87 €	8 500 000,00 €	6 261 592,00 €	4 002 478,48 €	1 692 920,00 €	1 660 055,00 €	1 678 400,00 €
Subvention d'investissement	487 230,82 €	1 213 396,38 €	1 794 453,33 €	3 203 052,00 €	953 600,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €
FCTVA	399 305,29 €	662 046,39 €	1 394 340,00 €	1 027 151,55 €	656 566,57 €	277 706,60 €	272 315,42 €	275 324,74 €
Affectation du résultat (1068)	490 351,87 €	1 321 854,12 €	901 560,79 €	850 000,00 €	750 000,00 €	650 000,00 €	550 000,00 €	450 000,00 €
Recettes	1 376 887,98 €	3 197 296,89 €	4 090 354,12 €	5 080 203,55 €	2 360 166,57 €	1 227 706,60 €	1 122 315,42 €	1 025 324,74 €
Besoin de financement	1 057 306,64 €	838 586,98 €	4 409 645,88 €	1 181 388,45 €	1 642 311,91 €	465 213,40 €	537 739,58 €	653 075,26 €

Cette prospective financière est établie sur les hypothèses suivantes :

- PPI mis à jour jusqu'en 2030 (avec les réserves indiquées supra),
- Des emprunts correspondant au besoin de financement et leurs impacts sur les années suivantes
- Une progression de dépenses au Chapitre 011 (Charges à caractère général) limitée à 1,5% à partir de 2026
- Sans création de postes à partir de 2026
- Une évolution des produits de services de + 2 % /an.

Projection budgétaire 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES	BP 2024 BP + DM + Vire	CA 2024 prévi	BP 2025 au 11/02/25	RECETTES	BP 2024 BP + DM + Vire	CA 2024 prévi	BP 2025 au 11/02/25
011 - Charges à caractère général	8 788 882,00 €	8 336 277,99 €	8 650 658,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 412 919,02 €	0,00 €	2 177 592,66 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 248 089,72 €	11 975 620,21 €	12 688 122,29 €	013 - Atténuations de charges	220 000,98 €	252 159,31 €	240 000,34 €
014 - Atténuations de produits	2 405 200,00 €	2 394 516,04 €	2 380 200,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 314 765,00 €	3 602 782,14 €	3 686 050,00 €
022 - Dépenses imprévues (pour équilibre)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	73 - Impôts et taxes	8 398 395,00 €	8 042 779,70 €	8 055 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 919 568,28 €	0,00 €	2 704 733,71 €	731 - Fiscalité locale	11 364 325,00 €	11 346 971,49 €	11 548 285,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 815 686,00 €	3 643 592,44 €	3 559 737,00 €	74 - Dotations, subventions et participations	5 111 497,00 €	5 363 479,41 €	5 333 447,00 €
66 - Charges financières	310 000,00 €	258 619,38 €	327 200,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	662 950,00 €	349 077,77 €	502 400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	13 872,27 €	5 000,00 €	76 - Produits financiers	1 000,00 €	996,54 €	750,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	124 126,00 €	124 126,00 €	125 000,00 €	77 - Produits spécifiques	3 700,00 €	40 478,24 €	3 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350 000,00 €	1 013 211,34 €	1 350 000,00 €	78 - Reprise provision	362 000,00 €	372 000,00 €	124 126,00 €
				042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	55 345,50 €	120 000,00 €
TOTAL OPERATION REELLES	27 701 983,72 €	26 746 624,33 €	27 735 917,29 €	TOTAL OPERATION REELLES	30 851 552,00 €	29 370 724,60 €	31 670 651,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	3 269 568,28 €	1 013 211,34 €	4 054 733,71 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	120 000,00 €	55 345,50 €	120 000,00 €
TOTAL DEPENSES	30 971 552,00 €	27 759 835,67 €	31 790 651,00 €	TOTAL RECETTES	30 971 552,00 €	29 426 070,10 €	31 790 651,00 €
CAF BRUTE sans l'excédent	1 736 649,26 €	2 624 100,27 €	1 757 141,05 €		0,00 €	1 666 234,43 €	0,00 €
Remboursement de capital	705 000,00 €	659 542,63 €	780 000,00 €				
CAF NETTE	1 031 649,26 €	1 964 557,64 €	977 141,05 €				

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES	BP 2024 BP + DM + Vire	CA 2024 prévi	BP 2025 au 11/02/25	RECETTES	BP 2024 BP + DM + Vire	CA 2024 prévi	BP 2025 au 11/02/25
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 436 904,87 €	0,00 €	412 849,51 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESTE A REALISER	206 201,45 €	0,00 €	684 541,78 €	RESTE A REALISER	321 252,20 €	0,00 €	195 830,50 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	55 345,50 €	120 000,00 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 919 568,28 €	0,00 €	2 704 733,71 €
041 - Opérations patrimoniales	737 572,00 €	374 077,95 €	388 000,00 €	024 - Produits de cessions	30 000,00 €		
16 - Emprunts et dettes assimilées	705 000,00 €	659 542,63 €	780 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 350 000,00 €	1 013 211,34 €	1 350 000,00 €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	041 - Opérations patrimoniales	737 572,00 €	374 077,95 €	388 000,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	367 135,00 €	208 071,96 €		10 - Dotations, fonds divers et réserves	800 000,00 €	688 715,03 €	587 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	31 250,00 €	31 250,00 €	7 815 458,22 €	1068 - Affectation du résultat	1 321 854,12 €	1 321 854,12 €	901 560,79 €
21 - Immobilisations corporelles	1 191 980,00 €	609 855,68 €	0,49 €	13 - Subventions d'investissement	1 652 774,17 €	1 213 396,38 €	1 660 622,83 €
23 - Immobilisations en cours	4 835 000,68 €	3 166 045,52 €		16 - Emprunts et dettes assimilées	1 538 023,23 €	1 500 000,00 €	2 395 702,17 €
27 - Autres immobilisations financières	50 000,00 €	0,00 €		165 - Dépôts et cautionnements versés	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
				27 - Autres immobilisations financières	10 000,00 €	16 989,78 €	17 400,00 €
TOTAL OPERATION REELLES	8 826 472,00 €	4 674 765,79 €	9 695 850,00 €	TOTAL OPERATION REELLES	5 646 903,72 €	4 740 955,31 €	5 761 116,29 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	857 572,00 €	429 423,45 €	508 000,00 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	4 037 140,28 €	1 387 289,29 €	4 442 733,71 €
TOTAL DEPENSES	9 684 044,00 €	5 104 189,24 €	10 203 850,00 €	TOTAL RECETTES	9 684 044,00 €	6 128 244,60 €	10 203 850,00 €
				diff R/D	0,00 €	1 024 055,36 €	0,00 €

3. Les Budgets annexes

3.1 – Activités Eco TVA

Le budget Eco TVA regroupera en 2025 les budgets suivants :

- *Activité Eco TVA*

- Hébergement collectif
- MDEE
- Marché de Bellevue
- Bois Pouvreau (jusqu'à la cession)

Projet 2025 : 1 130 000 €

- Pompaire – Les Grandes Noulières (bornages, étude, SPS ...) : 40 000 €
- Le Tallud – Zone le Couvent (étude) : 10 000 €
- Espace 66 – Aménagement : 250 000 €
- Zone de Secondigny (acquisition terrains + études) : 220 000 €
- Marché aux bestiaux (travaux) : 180 000 €
- ZAC de la Bressandière (travaux réseau et giratoire) : 70 000 €
- La Peyratte – ZAE (acquisition terrain + aménagement) : 320 000 €

Sur les années suivantes, le PPI des budgets annexes sera conditionné à la validation du schéma de développement économique et d'extension de zones.

SECTION DE FONCTIONNEMENT													
DEPENSES	BA Activités	BA Marché	BA MDEE	BA Bois	BA Catiche	TOTAL Budget	RECETTES	BA Activités	BA Marché	BA MDEE	BA Bois	BA Catiche	TOTAL Budget
	ECO TVA (60)	de Bellevue	(68)	Pouvreau	(6331)	2025		ECO TVA	de Bellevue		Pouvreau		2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	87 338,53 €	22 528,07 €	57 517,76 €	80 254,38 €	6 222,81 €	253 861,55 €
011 - Charges à caractère général	158 615,00 €	166 300,00 €	262 398,00 €	81 255,00 €	17 850,00 €	686 418,00 €	013 - Atténuations de charges						0,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés						0,00 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	16 000,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,62 €	0,00 €	25 000,62 €
014 - Atténuations de produits						0,00 €	73 - Impôts et taxes						0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €					0,00 €	731 - Fiscalité locale						0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	326 500,00 €				0,00 €	326 500,00 €	74 - Dotations, subventions et participations						0,00 €
66 - Charges financières	1 200,00 €				7 500,00 €	8 700,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	492 976,47 €	144 770,93 €	205 000,24 €	0,00 €	29 127,19 €	871 874,83 €
67 - Charges exceptionnelles						0,00 €	76 - Produits financiers						0,00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 200,00 €	230,00 €	120,00 €			1 550,00 €	77 - Produits spécifiques						0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 000,00 €	73 000,00 €		5 200,00 €	30 000,00 €	238 200,00 €	78 - Reprise provision	1 200,00 €	231,00 €				1 431,00 €
			35 848,00 €				042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00 €	63 000,00 €	0,00 €	6 200,00 €	20 000,00 €	109 200,00 €
TOTAL OPERATION REELLES	487 515,00 €	166 530,00 €	262 518,00 €	81 255,00 €	25 350,00 €	1 023 168,00 €	TOTAL OPERATION REELLES	597 515,00 €	176 530,00 €	262 518,00 €	80 255,00 €	35 350,00 €	1 152 168,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	130 000,00 €	73 000,00 €	0,00 €	5 200,00 €	30 000,00 €	238 200,00 €	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	20 000,00 €	63 000,00 €	0,00 €	6 200,00 €	20 000,00 €	109 200,00 €
TOTAL DEPENSES	617 515,00 €	239 530,00 €	262 518,00 €	86 455,00 €	55 350,00 €	1 261 368,00 €	TOTAL RECETTES	617 515,00 €	239 530,00 €	262 518,00 €	86 455,00 €	55 350,00 €	1 261 368,00 €
CAF BRUTE sans l'excédent	22 661,47 €	-12 528,07 €	-57 517,76 €	-81 254,38 €	3 777,19 €	-124 861,55 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement de capital	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	24 000,00 €	Subvention d'équilibre	425 761,47 €	21 570,93 €	0,00 €	0,00 €	967,19 €	448 299,59 €
CAF NETTE	12 661,47 €	-12 528,07 €	-57 517,76 €	-81 254,38 €	-10 222,81 €	-148 861,55 €							363 967,00 €

3.2 – Les Budgets zones et photovoltaïque

Les budgets zones & photovoltaïque	Section de fonctionnement - opérations réelles							
	Dépenses				Recettes			
	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2023	CA 2023	BP 2024	BP 2025
PATIS BOUILLON - Châtillon sur Thouet	9 000 €	0 €	1 000 €	5 000 €	9 000 €	0 €	1 000 €	65 470 €
ZAC LA BRESSANDIERE - Châtillon sur Thouet	19 600 €	2 692 €	2 400 €	69 500 €	19 600 €	1 €	2 400 €	348 000 €
ZAE LA BRESSANDIERE - Châtillon sur Thouet	40 000 €	22 959 €	45 301 €	0 €	40 000 €	74 355 €	45 301 €	0 €
ZAE La Peyratte	12 000 €	1 634 €	2 000 €	336 000 €	12 000 €	0 €	2 000 €	444 000 €
ZAE BELLEVUE - Secondigny	15 000 €	11 972 €	157 844 €	0 €	15 000 €	0 €	157 844 €	0 €
TOTAL	95 600 €	39 257 €	208 545 €	410 500 €	95 600 €	74 356 €	208 545 €	857 470 €
PHOTOVOLTAÏQUE	7 540 €	664 €	3 970 €	2 932 €	4 000 €	4 667 €	8 100 €	7 000 €

4. Ressources humaines

4.1 – Politique en matière de ressources humaines : structure des effectifs, temps de travail et analyse de la masse salariale, formation.



4.1.1 Les effectifs – temps de travail

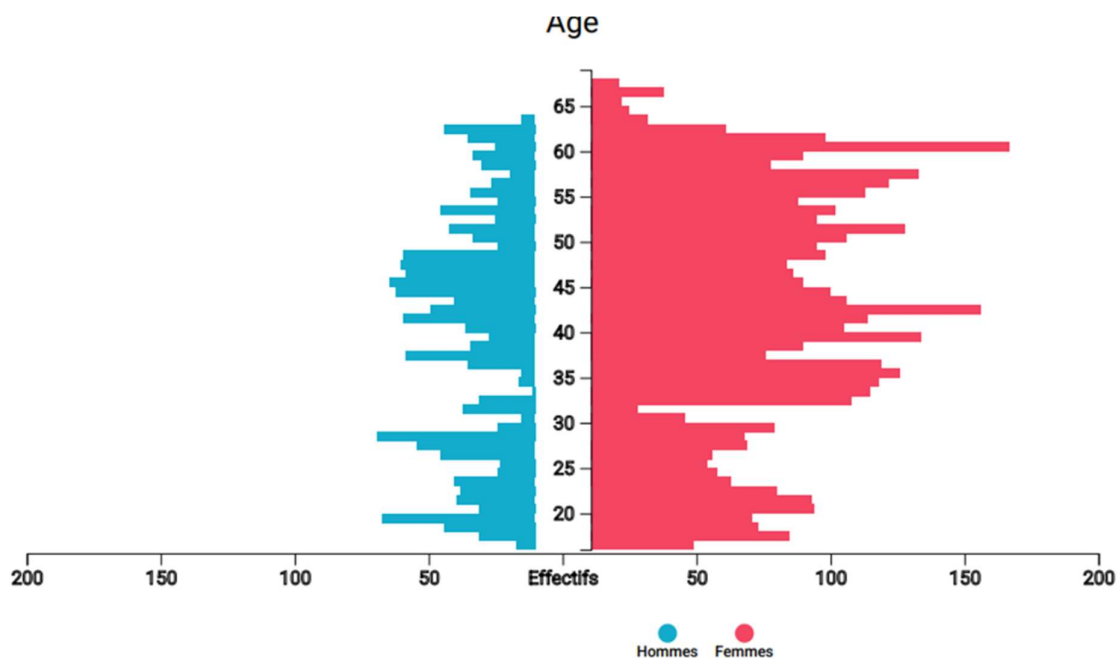
Catégorie	Effectif	ETP
Catégorie A	37	29,77
Catégorie B	71	53,08
Catégorie C	294	198,78
Autres	6	1,71
Totaux	469	283,34

Profil de rémunération	Effectif	ETP
Titulaire CNRACL	182	167,07
Titulaire IRCANTEC	27	13,27
Contractuel indiciaire mensualisé	147	86,96
Contractuel indiciaire horaire	40	12,62
Parcours Emploi Compétences (PEC)	2	1,59
Apprenti	3	1,39
Indemnitaire	1	0,32
Vacataire soumis à cotisations	4	0,12
Allocataire chômage	2	
Totaux	469	283,34

Durée effectives du travail (en heures)	
2022	543 762,76
2023	534 946,15
2024	541 160,23

4.1.2 Analyse de la masse salariale

	
Age moyen 43,85 ans	Age moyen 41,54 ans
Effectifs 23%	Effectifs 77%



	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	20 ans	47 ans	67 ans
Contractuels de droit public	16 ans	35 ans	67 ans
Contractuels de droit privé	16 ans	27 ans	62 ans
Vacataires	28 ans	46 ans	59 ans
Autres	19 ans	32 ans	56 ans

4.1.3 La formation (en date du 19/11/2024)

<i>Par jours - CCPG</i>					
2022	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	16	44	11	0	71
Catégorie B	19,5	74	24,5	12	130
Catégorie C	44,5	279,5	16,5	70,5	411
TOTAL	80	397,5	52	82,5	612
2023					
2023	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	15	49	15	4	83
Catégorie B	28,5	84,5	61	24	198
Catégorie C	63	342	17	60	482
TOTAL	106,5	475,5	93	88	763
2024					
2024	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	7	24	3	0	34
Catégorie B	13	58	3	21	95
Catégorie C	33	118	3	35	189
TOTAL	53	200	9	56	318

<i>Par personne - CCPG</i>					
<u>2022</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	4	10	4	1	19
Catégorie B	8	15	8	5	36
Catégorie C	10	80	4	40	134
TOTAL	22	105	16	46	189
<u>2023</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	2	12	3	2	19
Catégorie B	9	20	8	8	45
Catégorie C	18	72	4	21	115
TOTAL	29	104	15	31	179
<u>2024</u>	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	2	7	1	0	10
Catégorie B	3	13	1	4	21
Catégorie C	10	42	3	16	71
TOTAL	15	62	5	20	102

GLOSSAIRE

AP/CP : autorisation de programme et crédits de paiement
CFE : cotisation foncière des entreprises
CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux
DGFIP : direction générale des finances publiques
DGF : dotation globale de fonctionnement
DOB : débat d'orientation budgétaire
DSID : dotation de soutien à l'investissement des départements
DSIL : dotation de soutien à l'investissement local
DSR : dotation de solidarité rurale
DSU : dotation de solidarité urbaine
DTS : dotation pour les titres sécurisés
EPCI : établissements publics de coopération intercommunale
EPL : Etablissement public local
FCTVA : fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
GFP : Groupement à fiscalité propre
IFER : imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
PIB : produit intérieur brut
PLF : projet de Loi de finances
ROB : rapport d'orientation budgétaire
RRF : recettes réelles de fonctionnement
SGC : service de gestion comptable
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales
TBF : taxe sur le foncier bâti
TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TFNB : taxe sur le foncier non bâti
TH : taxe d'habitation
THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires
TVA : taxe sur la valeur ajoutée